

Séminaire

Villes et territoires durables en Corse

13 décembre 2017 - Corte



Vers une Démarche
d'aménagement durable en Corse



Séminaire

Villes et territoires durables en Corse

13 décembre 2017 - Corte



Yâsimîn Vautor

AUE

En charge de la coordination
nationale de la démarche

EcoQuartier

Coordination GT EcoQuartier en
milieu rural

Cheffe de projet national de
formations EcoQuartier

Nouveau conseil aux territoires





Ministère de la transition
écologique et solidaire

Ministère de la cohésion
des territoires

Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature

Habitat, urbanisme et paysages
DHUP

Eau et biodiversité
DEB

Sous-direction Aménagement durable
AD

Suivi des aménageurs

EPF

Ateliers des territoires

Eco cités

Nouveau conseil aux territoires

EcoQuartiers

Revitalisation des Centres bourgs

La démarche EcoQuartier du ministère : Origine et déploiement



Tirer des enseignements de l'histoire...

XIXème

500 millions
d'urbains dans
le monde

Faubourg

Îlot

Haussmann

Guerre
14 - 18

Cité
Ouvrière

Guerre
39 - 45

Cité
Jardin

XXème

30 glorieuses

Grand
Ensemble

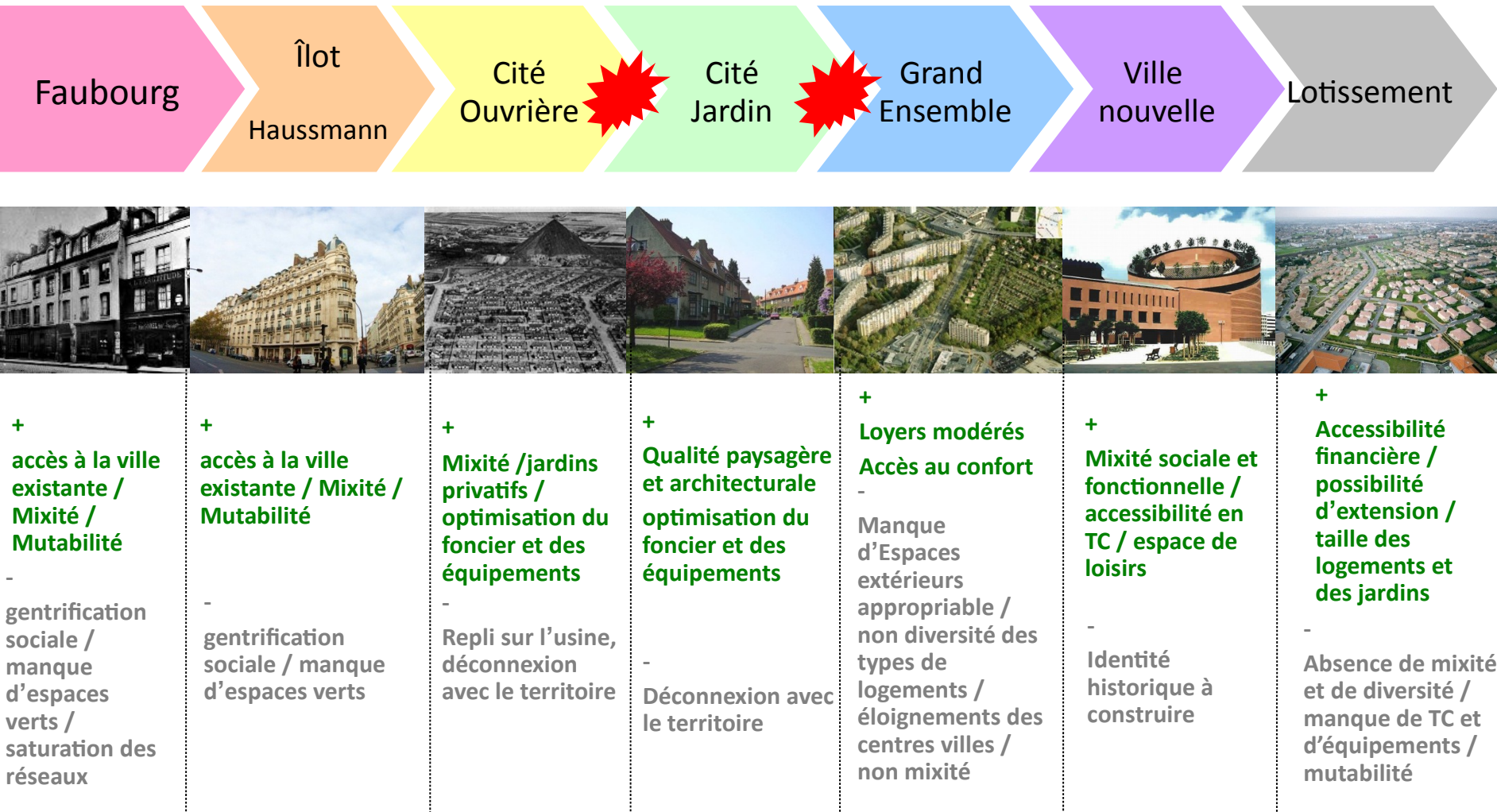
Ville
nouvelle

5 milliards
d'urbains dans
le monde

Lotissement

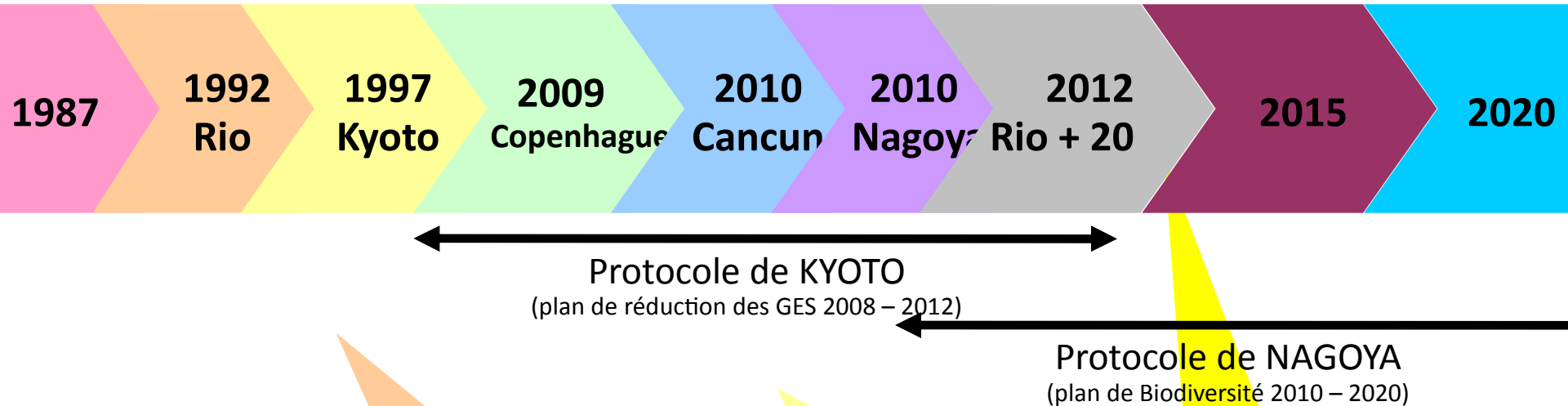


... et des expérimentations



International

COP 21 Paris



GRO HARLEM BRUNDTLAND

(photo) dirige la Commission mondiale de l'environnement et du développement créée par l'ONU. La commissaire norvégienne publie en 1987 le rapport « Notre avenir à tous », qui décrit la politique nécessaire pour parvenir à un développement durable.

La charte Action 21
Programme de l'O.N.U.
Sommet de la terre de Rio (1992)

un « **consensus mondial** » sur un nouveau mode de développement pour faire face aux problèmes écologiques majeurs des années à venir.

Le protocole de Kyoto (1997)

Réduction de **5% par rapport aux niveaux de 1990** au cours de la période quinquennale 2008 - 2012.

ISO TC 268

Travaux de normalisation sur la ville durable (Système de management, indicateurs)

Le protocole de Nagoya

Plan de Biodiversité 2010 – 2020 avec un point d'étape en 2015

Europe

1994

2005

2007

2008

2009

2020



Reference Framework
for Sustainable Cities
(RFSC)

Pacte énergétique Européen

L'accord de Bristol

L'objectif de la réunion informelle de Bristol (6-7 décembre 2005) a été de débattre et de convenir des bénéfices qu'auraient tous les États-Membres à créer des collectivités durable en Europe.

Les ministres ont avalisé l'« accord de Bristol », définissant les huit caractéristiques d'une collectivité durable, et se sont engagés à partager les exemples de bonnes pratiques.

Apparition des Quartiers durables comme site d'expérimentation pour la ville durable

La charte d'Aalborg Charte des villes européennes pour la durabilité, 27 mai 1994.

Cette charte affirme l'importance de **la ville comme échelle pertinente d'action** en faveur du développement durable.

La charte d'Aalborg définit le cadre Européen de « la ville Durable »

La charte de Leipzig **La charte de la ville Durable et Solidaire Européenne**

Comme la charte d'Aalborg, l'accord de Bristol dit que les villes sont les lieux privilégiés pour la mise en place de l'action durable, mais que les villes sont également les lieux où se manifestent l'exclusion sociale, les problèmes démographiques, et les problèmes écologiques.

Pacte Energétique

Européen Le paquet climat-énergie (ou énergie-climat) ou plan climat de l'Union européenne est un plan d'action. réalisation de l'objectif « 20-20-20 » ou « 3x20 » visant à :

- 20 % d'énergie renouvelable ;
- réduire de 20 % les émissions de GES ;
- accroître de 20 % l'efficacité énergétique

Protocole de Nagoya

« 3 x 20 » européen

*Diversification des
ressources énergétiques*

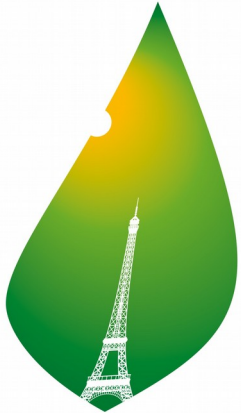
*Réduction des gaz à
effet de serre*

Plan Climat

*Adaptations aux
changements climatiques*

Enjeux mondiaux

*Quels outils pour piloter vos
opérations d'aménagement ?*



COP21 • CMP11
PARIS 2015
UN CLIMATE CHANGE CONFERENCE

Protocole de Nagoya

« 3 x 20 » européen

*Diversification des
ressources énergétiques*

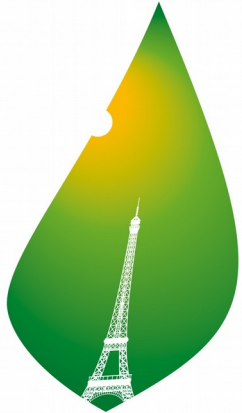
*Réduction des gaz à
effet de serre*

Plan Climat

*Adaptations aux
changements climatiques*

Enjeux mondiaux

*Quels outils pour piloter vos
opérations d'aménagement ?*



COP21 • CMP11
PARIS 2015
UN CLIMATE CHANGE CONFERENCE

Déclinaisons locales



Présenté en Conseil des ministres, le 22 octobre 2008, le **Plan Ville Durable** vise à favoriser **l'émergence d'une nouvelle façon de concevoir, construire et gérer la ville.**

Le lancement de la démarche **EcoQuartiers**, le projet des **EcoCités**, l'appel à **projets transports collectifs** et le plan **Nature en ville**, sont les 4 initiatives de ce plan.

Echelle Quartier

Echelle Ville

Mobilité durable

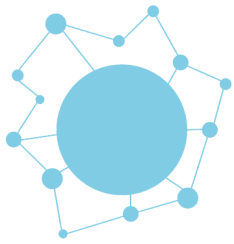
Nature en ville



Au delà du **Plan Ville Durable**

D'autres démarches portées par le ministère visent à l'émergence de projets d'aménagement durable comme le **Programme national de revitalisation des centres-bourgs**





centres-bourgs
PROGRAMME DE REVITALISATION

Le programme vise à :

- **Dynamiser l'économie des bassins de vie ruraux et périurbains**, en développant des activités productives et résidentielles
- **Améliorer le cadre de vie des populations**, en offrant notamment des **logements** de qualité et un meilleur accès aux **services de proximité**
- Accompagner la **transition écologique des territoires** et limiter l'artificialisation des sols liée à l'étalement urbain.



Faut-il tout réinventer...



... pour aller vers la Ville Durable ?

Pourquoi ?

La démarche ÉcoQuartier vise à favoriser l'émergence d'une nouvelle façon de concevoir, construire et gérer la ville.

Elle recouvre tous les aspects de l'aménagement durable, de la **démarche de projet** (gouvernance, pilotage, localisation du projet, évaluation, etc.), aux aspects plus techniques liés au **cadre de vie** et aux **usages** (mixité sociale, vivre ensemble, solidarité, densité, formes urbaines), au **développement économique** et **territorial** (mixité fonctionnelle, emplois, mobilité, etc.), ainsi qu'à la **préservation des ressources** et **l'adaptation aux changements climatiques** (eau, biodiversité, énergie, etc.).

Depuis 2013 un label national ÉcoQuartier pour valoriser des projets urbains vraiment durables.





Pour qui ?



Première cible de la démarche :

Les collectivités

Et tous les acteurs concernés : entreprises, aménageurs, promoteurs, autres collectivités territoriales, professionnels, agences nationales et services de l'Etat...

Dont les habitants, usagers.

Un outil d'aide à la décision pour partager ses choix et les responsabilités



> Des problématiques quotidiennes

Construire un territoire durable en Corse

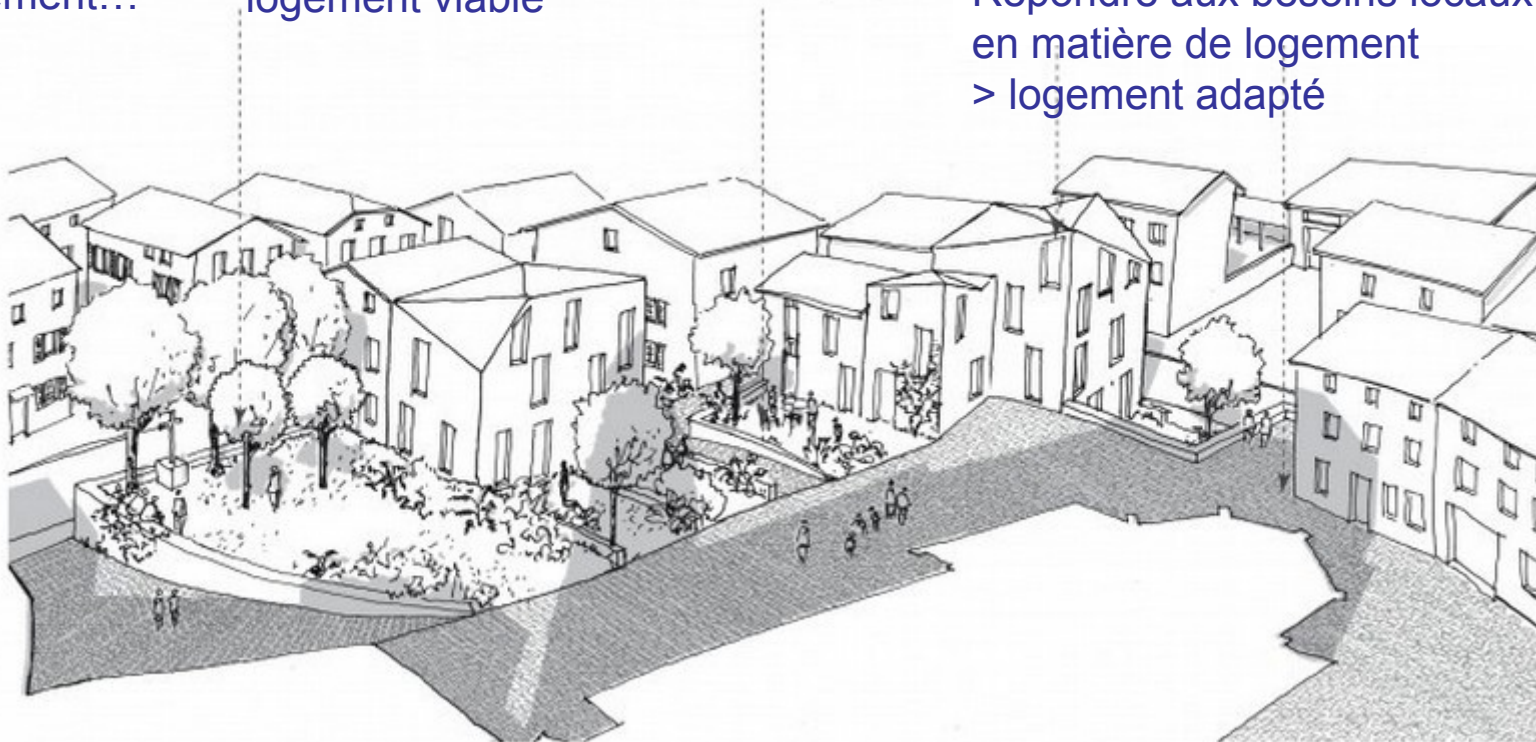
Avoir des logements
accessibles

> mobilité,
Stationnement...

Assurer un prix de sortie du
logement viable

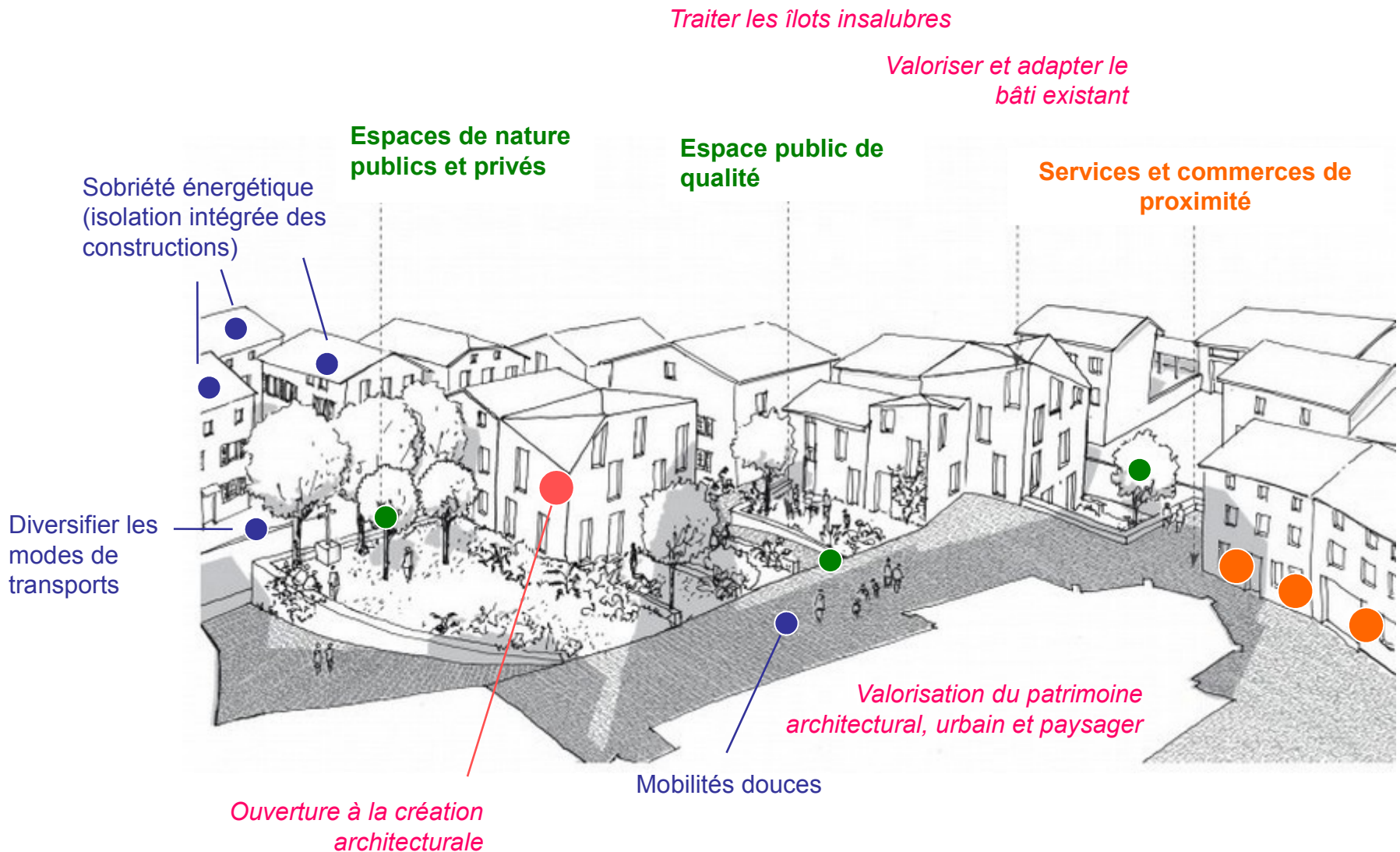
Offrir une offre pertinente
au regard du marché
concurrentiel

Répondre aux besoins locaux
en matière de logement
> logement adapté

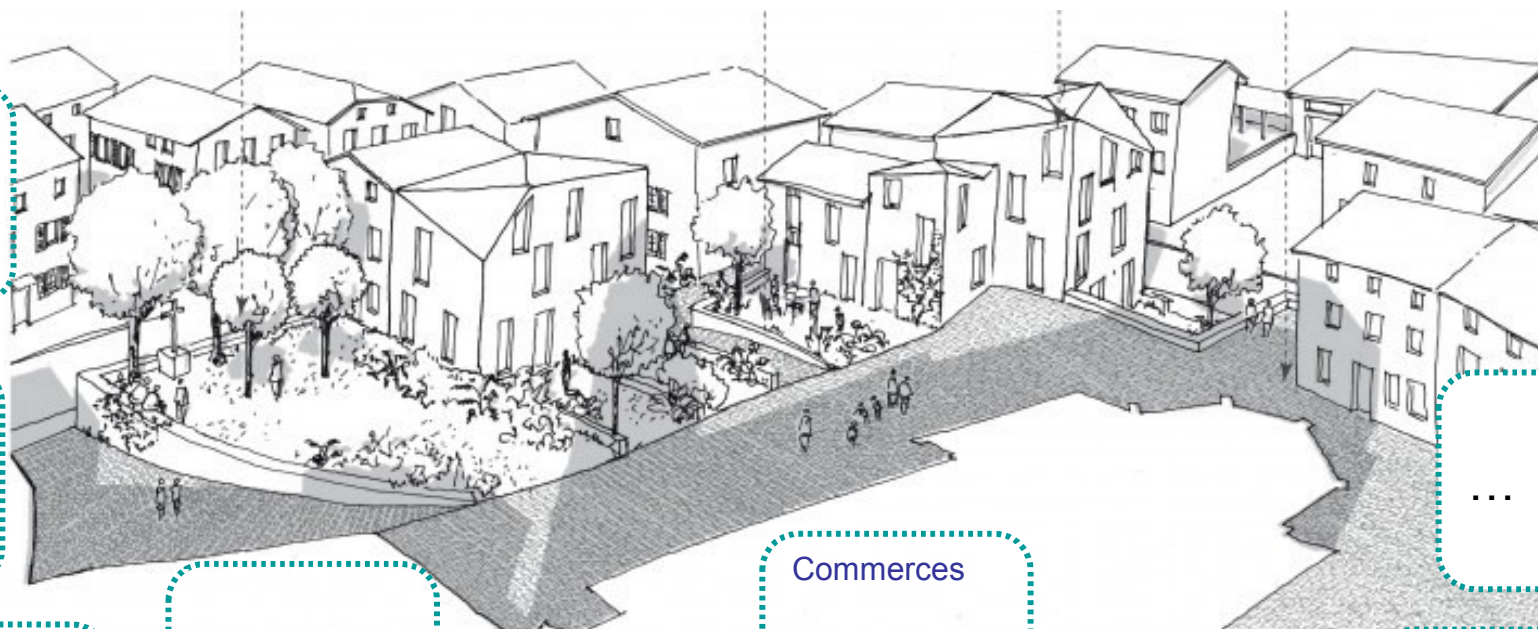


> Associer approche financière et ingénierie

> Transversalité nécessaire pour assurer la qualité du cadre de vie



Etat : quels services mobiliser ?



Développe
ment
social

Numérique

Habitat
Logement

Patrimoine
Culture

Espace
public

Commerces
Activités
Services

Mobilités
Transports
Stationnement

Energie

...

> La nécessité d'un outil fédérateur, d'un fil conducteur commun



Développe
ment
social

Numérique

Habitat
Logement

Patrimoine
Culture

Espace
public

Commerces
Activités
Services

Mobilités
Transports
Stationnement

Energie

...

DÉMARCHE ET PROCESSUS	CADRE DE VIE ET USAGES	DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL	ENVIRONNEMENT ET CLIMAT
1 Réaliser les projets répondant aux besoins de tous en s'appuyant sur les ressources et contraintes du territoire	6 Travailler en priorité sur la ville existante et proposer des formes urbaines adaptées pour lutter contre l'étalement urbain	11 Contribuer à un développement économique local, équilibré et solidaire	16 Produire un urbanisme permettant d'anticiper et de s'adapter aux risques et aux changements climatiques
2 Formaliser et mettre en œuvre un processus participatif de pilotage et une gouvernance élargie créant les conditions d'une mobilisation citoyenne	7 Mettre en œuvre les conditions du vivre ensemble et de la solidarité	12 Favoriser la diversité des fonctions et leur proximité	17 Viser la sobriété énergétique et la diversification des ressources au profit des énergies renouvelables et de récupération
3 Intégrer la dimension financière tout au long du projet dans une approche en coût global	8 Assurer un cadre de vie sûr et qui intègre les grands enjeux de santé, notamment la qualité de l'air	13 Optimiser l'utilisation des ressources et développer les filières locales et les circuits courts	18 Limiter la production des déchets, développer et consolider des filières de valorisation et de recyclage dans une logique d'économie circulaire
4 Prendre en compte les pratiques des usagers et les contraintes des gestionnaires tout au long du projet	9 Mettre en œuvre une qualité urbaine, paysagère et architecturale	14 Favoriser les modes actifs, les transports collectifs et les offres alternatives de déplacement	19 Préserver la ressource en eau et en assurer une gestion qualitative et économe
5 Mettre en œuvre à toutes les étapes du projet et à l'usage, des démarches d'évaluation et d'amélioration continue	10 Valoriser le patrimoine (naturel et bâti), l'histoire et l'identité du site	15 Favoriser la transition numérique vers la ville intelligente	20 Préserver et valoriser la biodiversité, les sols et les milieux naturels



Pour les collectivités et leurs partenaires :

Une aide opérationnelle pour se poser les bonnes questions tout au long du projet

1

Réaliser les projets répondant aux besoins de tous en s'appuyant sur les ressources et contraintes du territoire

2

Formaliser et mettre en œuvre un processus participatif de pilotage et une gouvernance élargie créant les conditions d'une mobilisation citoyenne

3

Intégrer la dimension financière tout au long du projet dans une approche en coût global

4

Prendre en compte les pratiques des usagers et les contraintes des gestionnaires tout au long du projet

5

Mettre en œuvre à toutes les étapes du projet et à l'usage, des démarches d'évaluation et d'amélioration continue

EcoQuartier

Des objectifs fédérateurs

Démarche et processus

- Gouvernance partagée
- Participation citoyenne, concertation
- Faisabilité technique et financière
- Gestion, valeurs d'usages
- Evaluation, amélioration continue



1

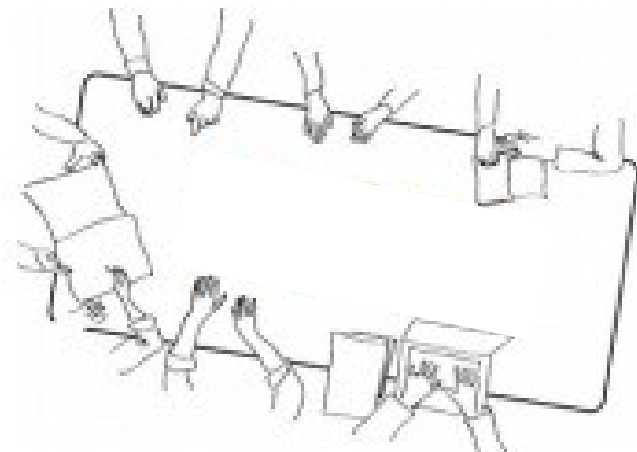
Réaliser les projets répondant aux besoins de tous en s'appuyant sur les ressources et contraintes du territoire

2

Formaliser et mettre en œuvre un processus participatif de pilotage et une gouvernance élargie créant les conditions d'une mobilisation citoyenne

3

Intégrer la dimension financière tout au long du projet dans une approche en coût global



Nouveau groupe de travail sur les dynamiques citoyennes prévu pour 2018

6

Travailler en priorité sur la ville existante et proposer des formes urbaines adaptées pour lutter contre l'étalement urbain

7

Mettre en œuvre les conditions du vivre ensemble et de la solidarité

8

Assurer un cadre de vie sûr et qui intègre les grands enjeux de santé, notamment la qualité de l'air

9

Mettre en œuvre une qualité urbaine, paysagère et architecturale

10

Valoriser le patrimoine (naturel et bâti), l'histoire et l'identité du site

Cadre de vie et usage

- travailler en priorité sur la ville existante
- vivre ensemble et solidarité
- cadre de vie de qualité
- santé
- sécurité
- patrimoine, identité et histoire



6

Travailler en priorité
sur la ville existante
et proposer des formes
urbaines adaptées
pour lutter contre
l'étalement urbain



Charte des partenaires des EcoQuartiers



- Les EcoQuartiers, dans toute leur diversité, sont une réponse locale permettant de contribuer efficacement aux objectifs internationaux fixés lors de la COP 21 et de la conférence Habitat III : équité sociale et solidarités, changement climatique et transition énergétique, ressources locales et renouvelables, filières et emplois durables, biodiversité et mobilité. Le label EcoQuartier constitue à ce titre un gage de qualité et apporte des réponses pertinentes au regard de ces objectifs.
- Les 20 engagements de la Charte EcoQuartier constituent un cadre de référence commun, évolutif et adaptable à l'échelle locale. Ils accompagnent le projet de sa conception à son évaluation partagée avec tous les acteurs du territoire : élus, techniciens, aménageurs, habitants, commerçants, entreprises, usagers, associations, riverains, professionnels...
- Les EcoQuartiers sont des sites d'expérimentation tournés vers l'amélioration continue. Fondés sur la co-production et la mobilisation citoyenne, ces lieux permettent l'émergence de nouvelles façons de concevoir et renouveler les territoires, dans un objectif de diffusion des pratiques à une échelle plus large.
- Le club EcoQuartier est un lieu de partage des expériences et de capitalisation des connaissances. Les objectifs de l'aménagement durable seront atteints grâce à la mobilisation forte de toutes les parties prenantes et par leur mise en réseau, afin d'accélérer et de démultiplier les changements de pratique.
- Les EcoQuartiers contribuent et bénéficient des dispositifs et démarches mis en place par les partenaires aux niveaux national et local dans le cadre des règles et modalités d'intervention de chacun (conseil, accompagnement, ingénierie, financement, formation, etc.)
- Les enseignements issus des EcoQuartiers ont vocation à être partagés au-delà de leur périmètre pour avoir un effet levier sur le territoire plus large. De par leur essaimage, ils contribuent à l'évolution des pratiques nécessaires à la construction des territoires durables de demain.

RECONNAISSANT ET APPROUVANT CE QUI PRÉCÈDE, AVEC NOTRE SIGNATURE,
NOUS :

- Adhérons à la charte des partenaires des EcoQuartiers.
- Rejoignons les membres de la commission nationale EcoQuartier.



(Signature des partenaires)

Nicolas GRIVEL

Le Directeur
de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages



Laurant GIROMETTI

L'ANRU, partenaire « historique » de la démarche EcoQuartier

Lyon, la Duchère, PRU labellisé étape 3 en 2013



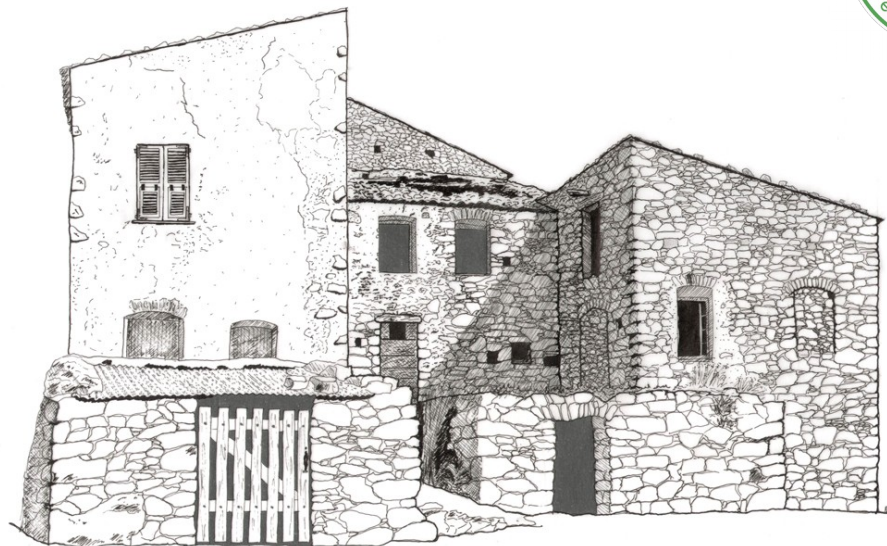
8

Assurer un cadre
de vie sûr et qui intègre
les grands enjeux de
santé, notamment la
qualité de l'air



10

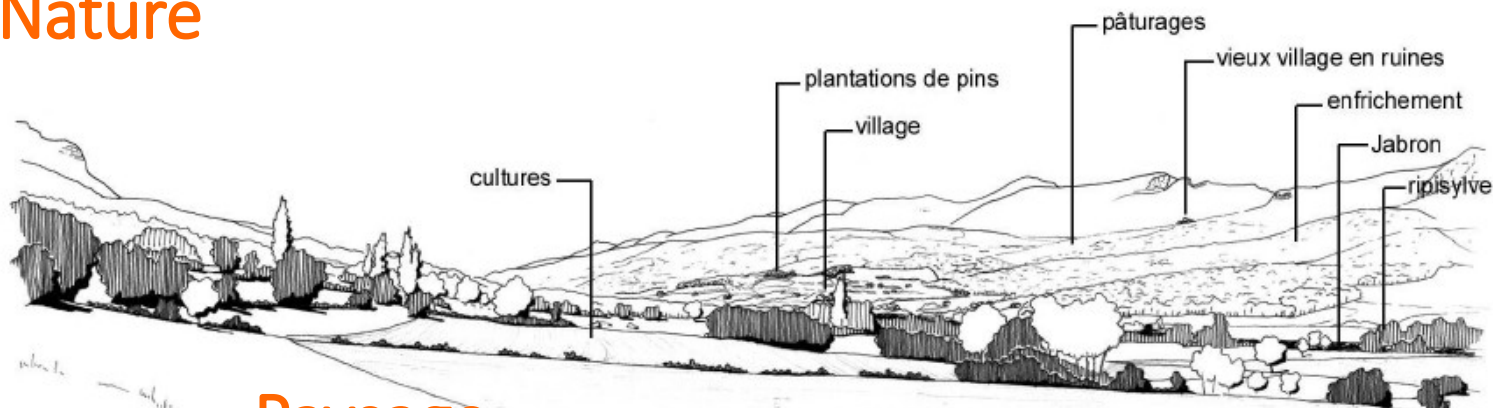
Valoriser le patrimoine
(naturel et bâti),
l'histoire et l'identité
du site



Culture

<http://www.architecture-design-corse.com/dessins-darchitecture-etc/>

Nature



Paysage

Le Ministère de la Culture partenaire dans de nombreuses actions de valorisation du cadre de vie



11

Contribuer à un développement économique local, équilibré et solidaire

12

Favoriser la diversité des fonctions et leur proximité

13

Optimiser l'utilisation des ressources et développer les filières locales et les circuits courts

14

Favoriser les modes actifs, les transports collectifs et les offres alternatives de déplacement

15

Favoriser la transition numérique vers la ville intelligente

Développement territorial

- développement économique local, équilibré, solidaire
- diversité des fonction
- proximité
- valorisation des ressources, filières locales, circuits courts
- mobilité diversifiée, modes actifs, transports collectifs
- transition numérique, ville intelligente



11

Contribuer à un développement économique local, équilibré et solidaire

12

Favoriser la diversité des fonctions et leur proximité



16

Produire un urbanisme permettant d'anticiper et de s'adapter aux risques et aux changements climatiques

17

Viser la sobriété énergétique et la diversification des ressources au profit des énergies renouvelables et de récupération

18

Limiter la production des déchets, développer et consolider des filières de valorisation et de recyclage dans une logique d'économie circulaire

19

Préserver la ressource en eau et en assurer une gestion qualitative et économe

20

Préserver et valoriser la biodiversité, les sols et les milieux naturels

Environnement et climat

- lutte et adaptation face au changement climatique
- sobriété énergétique, diversification des ressources
- économie circulaire
- eau
- biodiversité, sols, milieux naturels



16

Produire un urbanisme permettant d'anticiper et de s'adapter aux risques et aux changements climatiques

- Nature en ville
- Capitale française de la biodiversité



THÈME 2017

**Aménager
rénover
et bâtir
en favorisant
la biodiversité**

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Energie

18

Limitier la production
des déchets,
développer et
consolider des filières
de valorisation et
de recyclage dans une
logique d'économie
circulaire

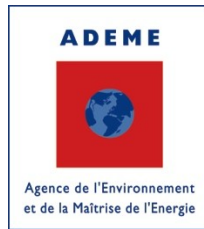
2 Groupes de travail
« économie circulaire »
et « agriculture
urbaine » lancés en
2017



La démarche EcoQuartier et ses partenaires nationaux

Comité national
des partenaires

Conseil
scientifique



- Les autres ministères comme le ministère de l'environnement et le ministère de la Culture
- Le CEREMA
- Les agences nationales comme l'ANRU, l'ANAH, l'ADEME
- La Caisse des Dépôts
- Les représentations nationales de collectivités (association des maires)
- Des représentations de professionnels
- Des écoles d'architectures, d'urbanisme et centres de recherche (CSTB)
- Des associations...
- L'UNAM

éco quartier



La démarche EcoQuartier et ses partenaires locaux

Commissions
régionales

Des partenaires diversifiés impliqués localement parmi :

- Les Conseil Régionaux
- Les CAUE, agences d'urbanisme, maisons d'architecture
- Des représentations de professionnels
- Des écoles d'architectures, d'urbanisme
- Des associations...

*Pilotage : DREAL – DRIEA – DEAL avec la
contribution des services locaux de l'Etat (DDT, UT)*

L'idée

*inscrite
dans une
stratégie
territoriale
globale*



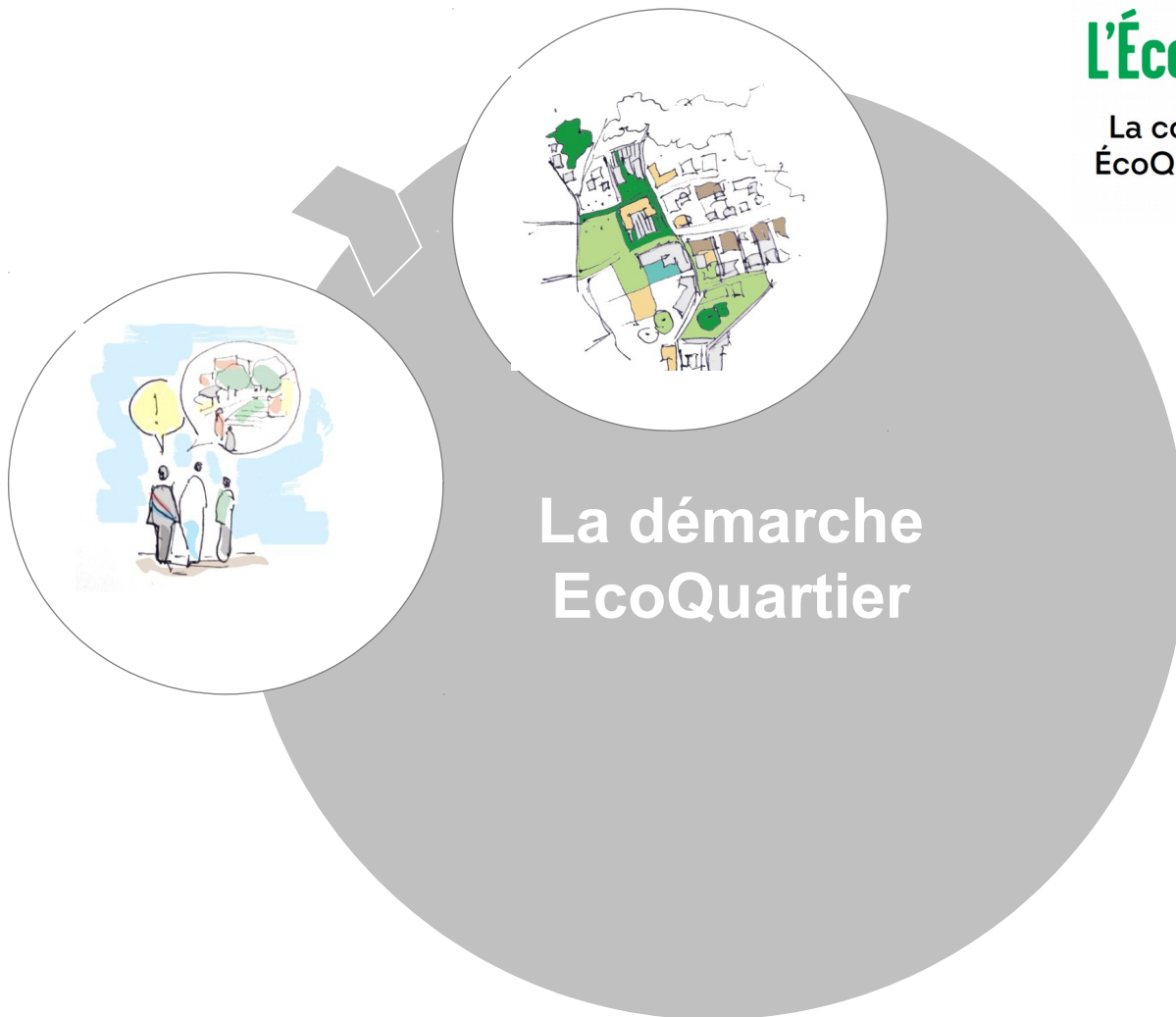
La démarche EcoQuartier

Le projet

LABEL ÉTAPE 1 L'ÉcoQuartier en projet

La collectivité signe la Charte
ÉcoQuartier puis lance la phase
d'étude du projet.

La démarche
EcoQuartier





LA CHARTE ÉCOQUARTIER : PREMIÈRE ÉTAPE VERS LA VILLE DURABLE

ÉCOQUARTIER : FAIRE DU PROJET AUTREMENT

L'ÉcoQuartier sera un laboratoire opérationnel vers la ville durable, un lieu de créativité et d'audace pour faire émerger des projets exemplaires, que ce soit dans les formes urbaines et l'architecture, les usages proposés, ou dans les modalités de conduite de projet. La mobilisation citoyenne sera un élément majeur de la conduite du projet.

Cette charte nous engage dans un processus imaginatif, adaptable et vivant pour favoriser une amélioration continue des pratiques d'aménagement.

ÉCOQUARTIER : MONTRER QUE TOUS LES TERRITOIRES CONTRIBUENT AUX ENJEUX NATIONAUX ET MONDIAUX

Nous pensons que les ÉcoQuartiers, par les propositions ambitieuses qu'ils contiennent, constituent un facteur d'attractivité et de qualité et permettent d'engager tous les territoires dans une dynamique vertueuse. Cette signature est un engagement concret et opérationnel pour la mise en œuvre des engagements internationaux pris par la France, notamment en termes de lutte contre le changement climatique et de transition énergétique.

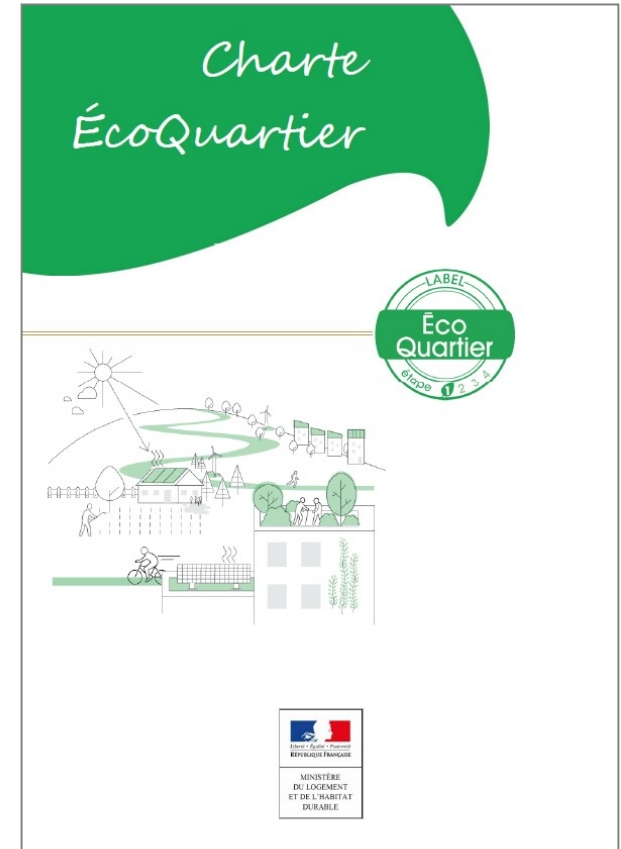
Chaque territoire dispose d'un potentiel qui mérite d'être valorisé. Il est de notre responsabilité de participer à cet élan pour nos territoires en nous fondant sur des engagements concrets et mesurables : la charte et le label ÉcoQuartier en sont les premières pierres.

ÉCOQUARTIER : LEVIER VERS LA VILLE DURABLE

Nous considérons que les engagements de cette charte doivent non seulement guider les ÉcoQuartiers que nous porterons, mais aussi infléchir nos actions à plus long terme à l'échelle de notre territoire.

Nous nous engageons à repenser nos pratiques d'aménagement dans le cadre de notre ÉcoQuartier en application de cette charte, afin qu'il constitue un levier vers la ville durable et qu'il ne reste pas une opération isolée.

Au-delà de la durée de l'opération, nous nous devons d'être présents dans la phase de vie de cet ÉcoQuartier, afin d'accompagner ses habitants, de susciter et d'accueillir de nouveaux comportements



Le projet, inscrit dans une
stratégie territoriale

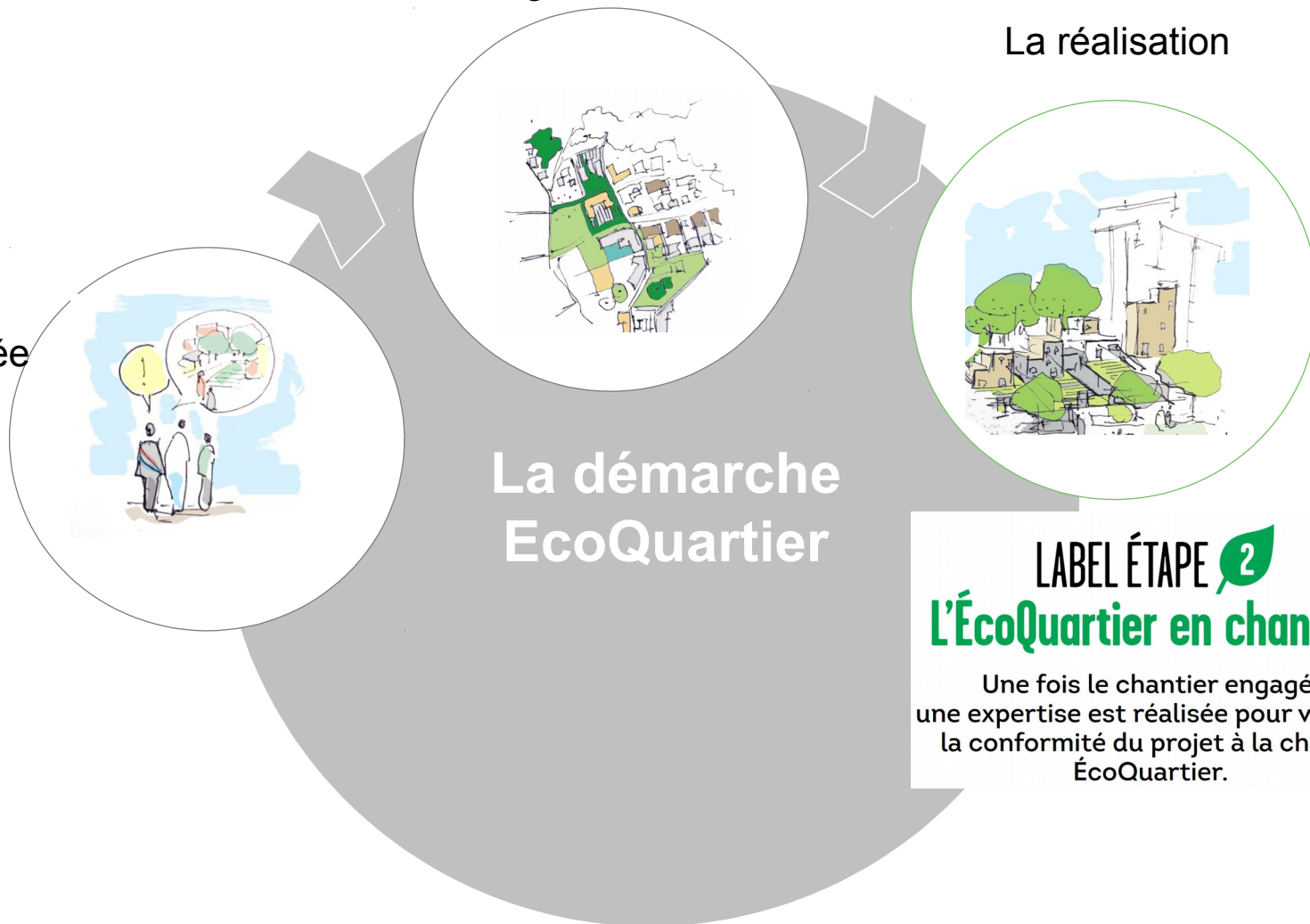
La réalisation

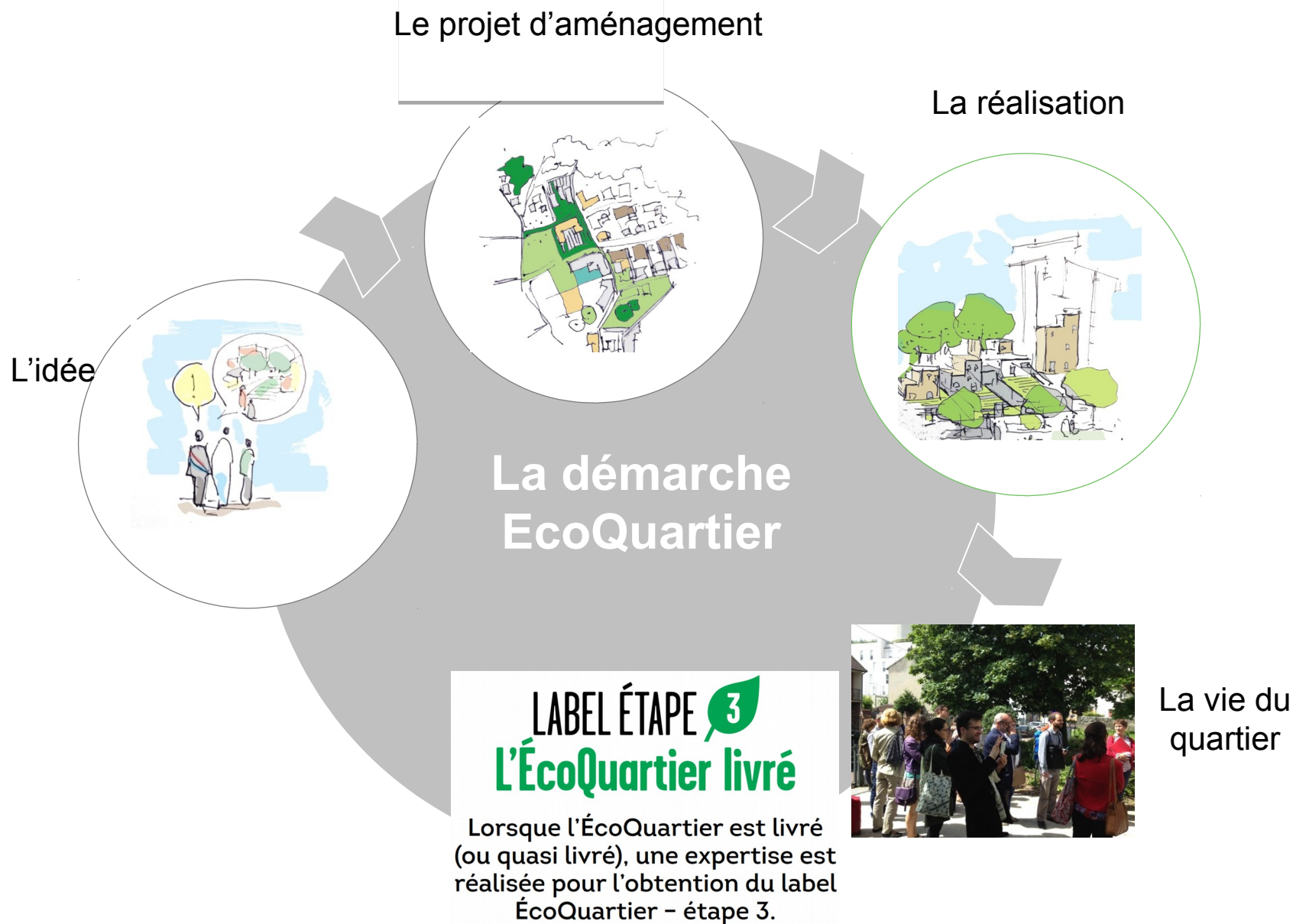
L'idée

La démarche
EcoQuartier

LABEL ÉTAPE 2
L'ÉcoQuartier en chantier

Une fois le chantier engagé,
une expertise est réalisée pour vérifier
la conformité du projet à la charte
ÉcoQuartier.





Le projet d'aménagement



La réalisation



La démarche
EcoQuartier

La vie du
quartier



L'amélioration
continue du
projet



LABEL ÉTAPE 4
L'ÉcoQuartier confirmé

Trois ans après l'obtention du label -
étape 3, la collectivité mesure
la tenue de ses engagements
dans le temps. Cette étape est validée
par une commission nationale



LABEL ÉTAPE 1 **L'ÉcoQuartier en projet**

La collectivité signe la Charte ÉcoQuartier puis lance la phase d'étude du projet.

LABEL ÉTAPE 2 **L'ÉcoQuartier en chantier**

Une fois le chantier engagé, une expertise est réalisée pour vérifier la conformité du projet à la charte ÉcoQuartier.

LABEL ÉTAPE 3 **L'ÉcoQuartier livré**

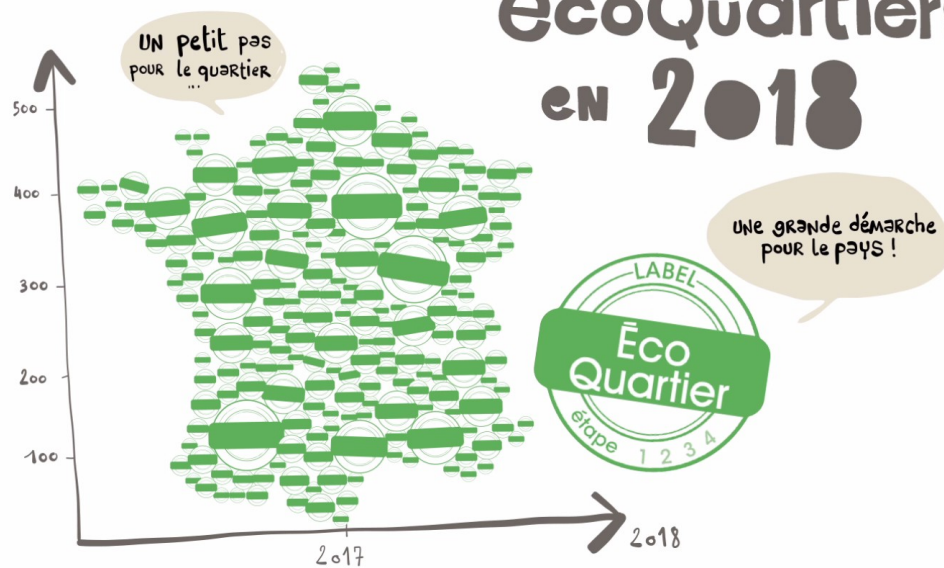
Lorsque l'ÉcoQuartier est livré (ou quasi livré), une expertise est réalisée pour l'obtention du label ÉcoQuartier – étape 3.

LABEL ÉTAPE 4 **L'ÉcoQuartier confirmé**

Trois ans après l'obtention du label – étape 3, la collectivité mesure la tenue de ses engagements dans le temps. Cette étape est validée par une commission nationale



500 ÉcoQuartiers en 2018



Ateliers

Études et guides

Rencontres régionales et interrégionales

Animations locales

Formations

Les Labs EcoQuartier

Construire les territoires durables

Dans tous les territoires



Dynamique territoriale de la démarche EcoQuartier en milieu rural (au 28 juin 2016)

Une intégration
patrimoniale et
environnementale du
projet



Participation
citoyenne

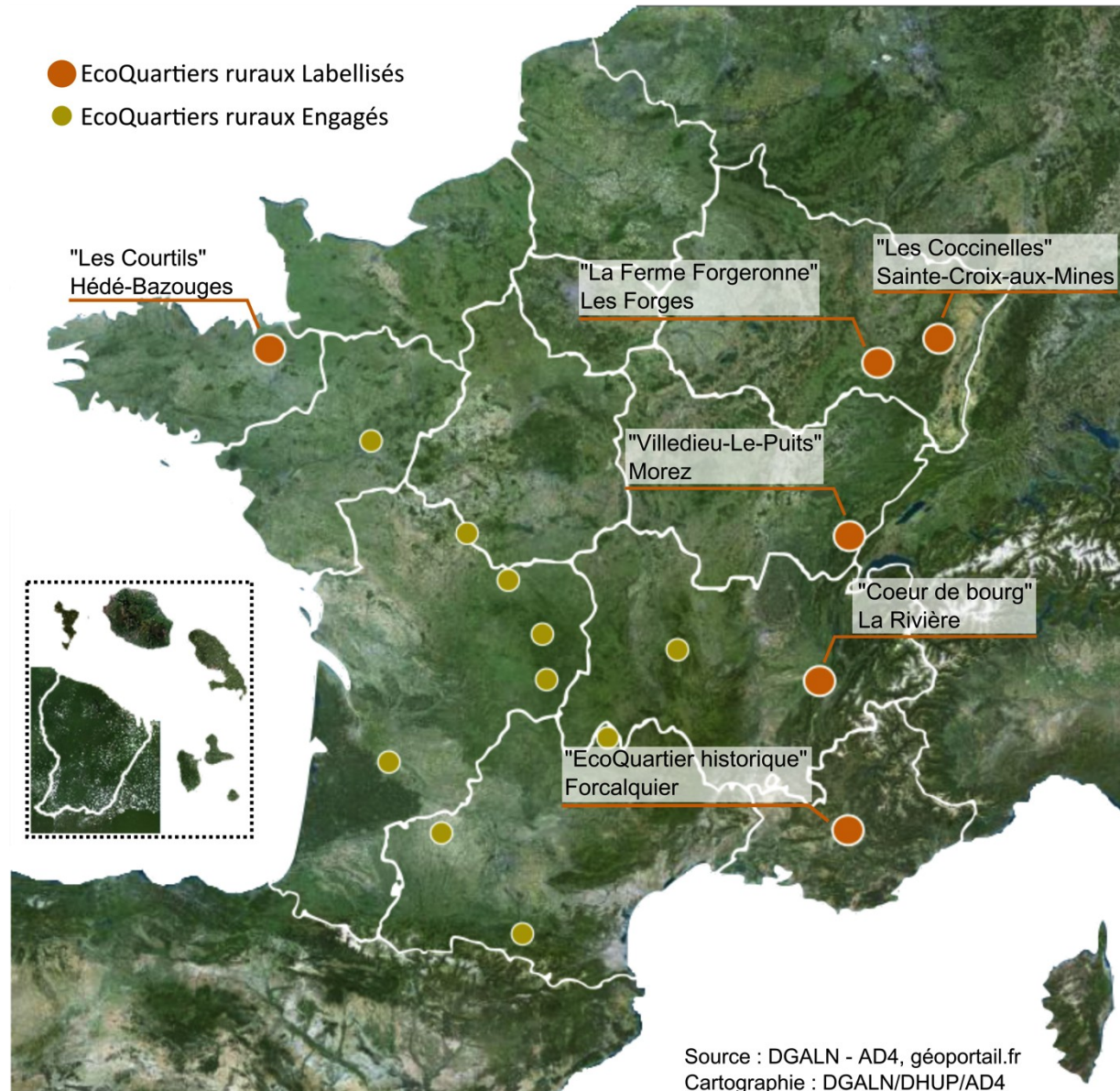


Des acteurs
locaux engagés

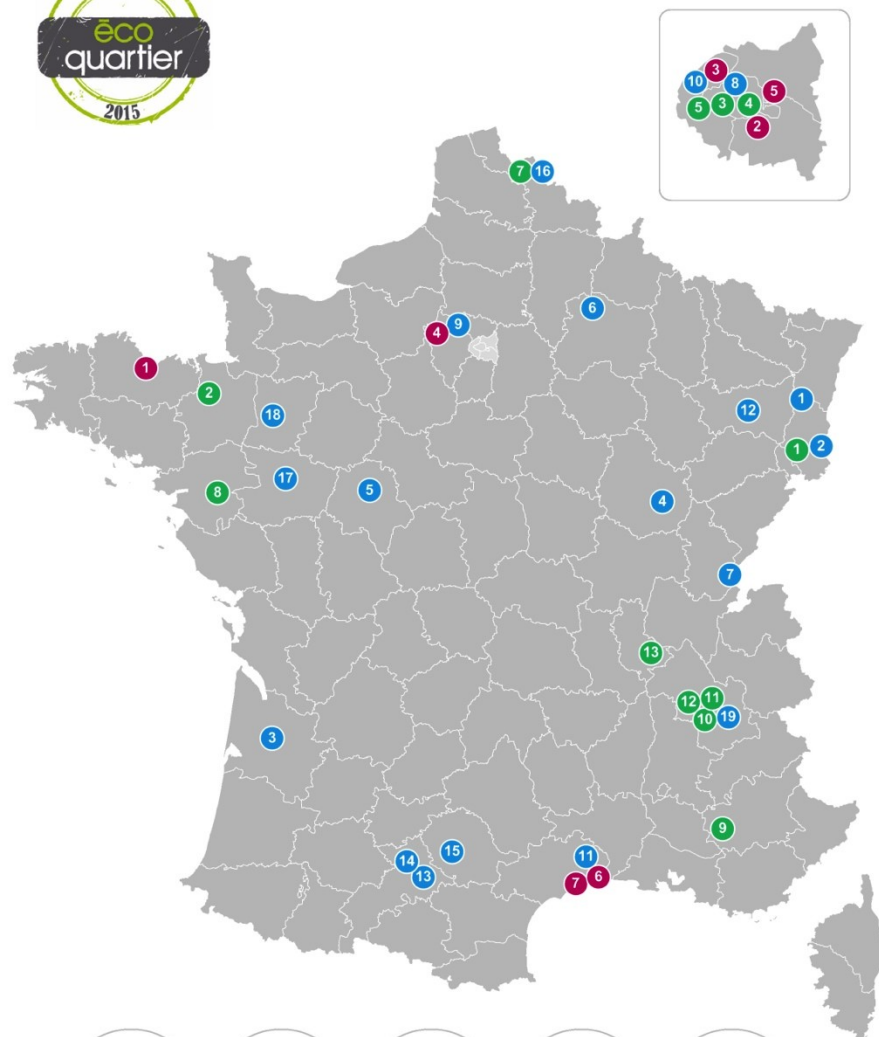


Création de
lotissements
innovants

- EcoQuartiers ruraux Labellisés
- EcoQuartiers ruraux Engagés



Source : DGALN - AD4, géoportail.fr
Cartographie : DGALN/DHUP/AD4



Lauréats 2013

- 1 - Mulhouse (Wolf-Wagner)
- 2 - Hédé-Bazouges (Les Courtils)
- 3 - Paris (Fréquel-Fontarabie)
- 4 - Paris (ZAC Claude Bernard)
- 5 - Boulogne-Billancourt (Le Trapèze)
- 6 - Saint-Pierre (La Ravine Blanche)
- 7 - Lille (Les Rives de la Haute-Deûle)
- 8 - La Chapelle-sur-Erdre (Quartier des Perrières)
- 9 - Forcalquier (Écoquartier historique)
- 10 - Grenoble (ZAC de Bonne)
- 11 - Grenoble (Bouchayer-Viallet)
- 12 - La Rivière (Cœur de Bourg)
- 13 - Lyon (La Duchère)

Lauréats 2014

- 1 - Sainte Croix aux Mines (Les Coccinelles)
- 2 - Mulhouse (Lefebvre)
- 3 - Bordeaux, Communauté urbaine de Bordeaux (Ginko – Berges du Lac)
- 4 - Longvic (les Rives du Bief)
- 5 - Tours (Ecoquartier de Monconseil)
- 6 - Reims (Ecoquartier Croix Rouge Pays de France)
- 7 - Morez (Villedieu Le puits)
- 8 - Paris (Boucicault)
- 9 - Les Mureaux (Programme de Rénovation Urbaine des Mureaux)
- 10 - Nanterre, Etablissement public d'aménagement La Défense Seine-Arche (Hoche)
- 11 - Prades le Lez (Projet Horizons : Viala Est)
- 12 - Les Forges (La ferme forgeronne)
- 13 - Balma, Communauté urbaine de Toulouse Métropole (Vidaillan)
- 14 - Blagnac, Communauté urbaine de Toulouse Métropole (Andromède)
- 15 - Graulhet (Écoquartier les Résidences du Parc)
- 16 - Mons-en-Baroeul (Le Nouveau Mons)
- 17 - Angers (ZAC Desjardins)
- 18 - Changé (La Barberie)
- 19 - Grenoble (Blanche-Monier)

Lauréats 2015

- 1 - Saint-Brieuc (Quartier de l'Europe)
- 2 - Ivry-sur-Seine, Grand Paris Aménagement (ZAC du Plateau)
- 3 - Levallois-Perret (Quartier Eiffel)
- 4 - Mantes-la-Jolie, Communauté d'Agglomération de Mantes en Yvelines, Établissement Public d'Aménagement du Mantois Seine-Aval (Quartier du Val Fourré)
- 5 - Montreuil (Bel Air - Grands Pêcheurs)
- 6 - Montpellier (Les Grisettes)
- 7 - Montpellier (Parc Marianne)

ECOQUARTIER EN MILIEU RURAL

CADRE ET ENJEUX

Historiquement désigné par opposition à l'urbain, l'espace rural a vu sa définition se préciser au fil des ans jusqu'en 2010 avec le nouveau zonage en aires urbaines créé par l'INSEE. Ce dernier, au lieu de renforcer cette vision dichotomique urbain/rural, s'est intéressé à caractériser les espaces ruraux d'après leur interdépendance avec les espaces urbains et la localisation du lieu de travail de leur population.

Une **aire urbaine** est composée d'un **pôle** (unité urbaine d'au moins 1500 emplois) et le plus souvent d'une **couronne** (ensemble des communes et unités urbaines dont au moins 40% de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou les communes attirées par celui-ci) qui forment un ensemble d'un seul tenant et sans enclave.

Une **unité urbaine** est une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) d'au moins 2000 habitants.

Une commune est considérée comme **rurale** dès lors qu'elle n'est pas comprise dans une unité urbaine c'est-à-dire que son bâti est discontinu et/ou qu'elle comporte moins de 2000 habitants.

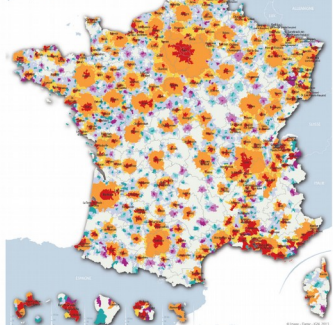


Parmi les aires urbaines, l'INSEE distingue trois types :

- les **"grandes aires urbaines"** (pôle de plus de 10 000 emplois et couronne dont au moins 40% de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci)
- les **"moyennes aires"** (pôle de 5000 à 10 000 emplois et couronne dont au moins 40% de la population...)
- les **"petites aires"** (pôle de 1500 à 5000 emplois et couronne dont au moins 40% de la population...)

Les aires d'influence des villes

(le bouge en aires urbaines 2010)



Source : INSEE, Direction de l'AD4

Des supports sur la démarche EcoQuartiers en milieu rural disponibles

Un référentiel spécifique adapté

Des formations adaptables

www.ecoquartiers.logement.gouv.fr/



EcoQuartier et revitalisation des centres-bourgs : croisement des démarches

EcoQuartier en milieu rural

1

EcoQuartier en milieu rural

Selon la définition de l'INSEE, réactualisée lors de la création du Nouveau zonage en aires urbaines (2010), une commune rurale est caractérisée par une zone de bâti non continu et/ou une population de moins de 2 000 habitants.

En se basant sur cette définition, les campagnes de labellisation EcoQuartier précédemment menées ont montré que des petites communes s'engagent au quotidien dans cette exigence d'aménagement durable.

Ces villages et bourgs ruraux, issus pour la plupart d'une tradition rurale agricole, se sont développés dans le passé selon des modes d'aménagement qui avaient su intégrer certains principes du développement durable. Construits avec une grande attention portée à la préservation et à la valorisation des ressources locales et aux conditions climatiques, ils ont valeur d'enseignement et constituent un socle solide pour l'aménagement durable des « Nouvelles ruralités ».

2

Les problématiques rencontrées :

- Une démarche jugée complexe et contraignante
- Une faible valorisation de la démarche auprès des acteurs locaux
- La répartition et la mise en œuvre des compétences au sein des collectivités territoriales
- La maîtrise du foncier
- Une difficulté à attirer les bailleurs sociaux ou lotisseurs
- Une difficulté à identifier et/ou mobiliser les acteurs
- Une identification souvent trop tardive des projets pour établir des pistes d'amélioration

Les leviers d'action identifiés :

Sur les territoires avec les acteurs de terrain :

- avoir une réflexion globale et collective qui part d'un besoin local identifié, inscrit le projet dans une stratégie de développement territorial partagée, intègre l'existant et anticipe au mieux les impacts potentiels du projet
- élargir le cercle des acteurs associés aux échanges autour des EcoQuartiers, mutualiser les expertises, les enseignements, les outils, associer les différents acteurs publics/privés/associatifs...
- mutualiser les bonnes idées/bonnes pratiques

A l'échelle nationale :

- améliorer la communication : « démythifier » la démarche, travailler à l'appropriation du terme « EcoQuartiers » par l'ensemble des types de territoires concernés
- réorienter la démarche au regard des spécificités des territoires ruraux, favoriser l'élargissement des échelles de réflexion tout en intervenant sur de plus petits périmètres
- faciliter l'appropriation de la boîte à outils « EcoQuartiers en milieu rural » (en cours de constitution) par les territoires ruraux
- renforcer/compléter cette boîte par des outils pratiques (communication locale, actions, jeux d'acteurs, outils méthodologiques simples permettant l'élaboration du diagnostic initial avant par les élus et les habitants)
- mettre les EcoQuartiers ruraux en réseau, favoriser les échanges et réflexions (forum ouvert, cérémonie de remise des labels, journées nationales thématiques EcoQuartier...) voire mettre en lien différents programmes (ex. revitalisation des Centres-bourgs)

Projet « Cœur de bourg » - La Rivière (38 - Auvergne-Rhône-Alpes)

[770 hab, situé à 28 km de Grenoble]

Objectifs : redynamiser la commune par des services de proximité, redonner une centralité au bourg et gérer le risque inondation en cœur de village.

Comment ? : des partenaires institutionnels et techniques engagés, des locaux, une étude de...

3

Place de l'EcoQuartier : la commune redonne une vie au cœur du village, la mise en place d'un bar/restaurant, la réhabilitation d'un ancien séchoir agricole aux crues torrentielles, des habitations longeant le merlon de la terrasse submersible et...

Une intégration patrimoniale et environnementale du projet

Participation citoyenne

Mines (68 - Haut-Rhin)

ser une nouvelle image et économie en terrain, redynamisée.

En lien avec le centre-ville, une architecture et architecturaux qui...

De l'EcoQuartier : une stratégie portée par la commune, la création de spectacles, l'intimité des habitants du projet.

Des acteurs locaux engagés

Création de logements innovants

Redynamisation économique, culturelle et sociale du centre-bourg

1

UNE DEMARCHE ARRIVEE A MATURITE



- Un **ancrage territorial** assuré avec plus de **400 chartes EcoQuartiers** signées par les collectivités
- Des retours d'expériences concrets d'initiatives portées par les collectivités de **renouvellement de la ville sur la ville**
- Le **process collégial** (multi acteurs) et la **démarche « bottom-up »** de la labellisation : un avis d'opportunité local, une triple expertise avec des acteurs diversifiés, des commissions EcoQuartier dans chaque région réunissant les partenaires locaux, une commission nationale
- Des **partenaires investis depuis plusieurs années** qui font grandir et évoluer avec nous la démarche : le club EcoQuartier réunissant plus de 1 200 inscrits, le comité des partenaires nationaux, le comité scientifique, le Céréma, les échanges réguliers avec le Club ville aménagement et le Réseau National des Aménageurs (RNA)...
- **Plus d'une vingtaine de rencontres, ateliers, formations** dédiées à la démarche qui s'organisent chaque année dans les régions
- Des **collectivités** inscrites dans un processus d'**auto-évaluation** de leur projet labellisé

ECOQUARTIER EN CHIFFRES

39

EcoQuartier labellisés en France

75%

Des EcoQuartiers en renouvellement urbain

98

Projets « Engagés dans la labellisation »

55 000

Logements construits ou rénovés

23%

De production d'énergie à partir de ressources renouvelables

51



EcoQuartier,

Des ressources et des outils opérationnels de suivi



Plate-forme des EcoQuartiers :

<http://www.ecoquartiers.logement.gouv.fr/operations/>

Site internet du Club EcoQuartier :

<http://www.ecoquartiers-club.logement.gouv.fr/>

Mailing list et newsletters du Club EcoQuartier

